

## Conditions générales et règlement interne

Les conditions générales s'appliquent à la réservation de chambres et de salles de conférences, ainsi qu'à l'organisation de divers événements tels que les banquets, séminaires, séances, etc. Elles concernent également toutes les prestations et fournitures supplémentaires proposées par le **Rivage Hôtel-Restaurant Lutry**, y compris la restauration et l'hébergement. Ces conditions priment sur toute disposition contraire éventuellement contenue dans les conditions du client.

### Réservation :

**Rivage Hôtel Restaurant Lutry** se réserve le droit d'exiger un prépaiement. Passé le délai d'option de 15 jours sans confirmation, l'hôtel se réserve le droit de disposer des salles/chambres réservées. De plus, l'hôtel se réserve le droit d'ajuster les prix en cas de modifications ultérieures demandées par l'organisateur pour les prestations déjà réservées.

### Horaires d'utilisation des salles pour les banquets :

Pour les repas de midi, la salle doit être libérée à 16h00 au plus tard. Dès cette heure, un forfait de CHF 100.- vous sera demandé pour chaque heure supplémentaire.

Pour les repas du soir, la salle doit être libérée à 23h00 au plus tard. Dès cette heure un forfait de CHF 100.- vous sera demandé pour chaque heure supplémentaire.

Pour une prolongation de manifestation après minuit, une demande sera effectuée par **Rivage Hôtel Restaurant Lutry** auprès de la commune de Lutry.

**Apéritif :** nos forfaits apéritifs/cocktails sont prévus pour 02h00. Passé cette durée un supplément de CHF 10.- par personne peut être appliqué pour chaque demi-heure supplémentaire.

### Choix de menu et dégustation (uniquement mariage) :

La dégustation de menu à titre d'essai est possible sur réservation le midi ou le soir. Les consommations sont à la charge de l'organisateur.

### Attribution de la salle :

Le choix de la salle s'effectue en fonction de la taille du groupe. En cas de changement conséquent du nombre initial de participants, le **Rivage Hôtel Restaurant Lutry** se réserve le droit de changer la salle.

### Alimentation :

Pour des raisons d'hygiène, l'établissement n'est pas en mesure d'accepter que les clients emmènent et consomment des aliments non produits par la cuisine du **Rivage Hôtel Restaurant Lutry**.

### Responsabilité civile :

Le client accepte que, selon les règles de la loi, l'ordre soit maintenu pendant sa présence à l'hôtel.

Le client a l'entière responsabilité de tous les dégâts causés à l'hôtel, par les participants ou par les convives. Le client est pleinement responsable de la sécurité de tout matériel apporté par ses soins à l'hôtel.

L'hôtel décline toute responsabilité en cas de vol et de dommages concernant effets, bagages, objets et matériaux personnels.

### Règlement de sécurité incendie / autres consignes de sécurité / nuisance sonore

L'organisateur est responsable de se conformer aux règlements de sécurité incendie, notamment en veillant à ne pas obstruer les voies d'évacuation et à respecter l'interdiction de fumer. Le matériel de décoration fourni par l'organisateur doit également respecter les règles de sécurité incendie.

Une autorisation préalable de l'Hôtel-Restaurant Rivage Lutry est requise pour installer du matériel de décoration ou tout autre objet sur les murs, les portes et les plafonds. L'organisateur est tenu responsable de tout dommage résultant de cette installation.

### Fumeurs :

L'intérieur de notre établissement (y compris, mais sans s'y limiter : toutes les salles de réception, lieux publics et chambres) est non-fumeurs. Si le client fume tout de même dans la chambre, des coûts de nettoyage d'un minimum de CHF 150.00 lui seront facturés.

### Nuisance sonore :

La limite de bruit ne doit pas dépasser 85 décibels. Le client est responsable des coûts / amendes en cas de non-respect de cette clause. De plus, aucun bruit extérieur n'est autorisé au Rivage Hôtel-Restaurant Lutry (terrasses du haut ou terrasse du quai) s'il risque de déranger les clients de l'hôtel et le voisinage immédiat (types : Musique, lâcher des ballons, feux d'artifice etc.).

Toute animation intérieure (tous espaces) impliquant de la musique / des machines à fumigène / des machines à fumée etc. ne sera autorisée qu'après avoir obtenu une autorisation de la commune de Lutry.

Risque de déclenchement de l'alarme incendie

En cas d'utilisation non déclarée de ce type de matériel, le client devra prendre en charge les coûts liés à l'intervention (pompiers, police).

### Facturation et conditions de paiement :

Des factures payables à 30 jours seront adressées à la société ou à la personne physique responsable de la confirmation.

Tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF), service et TVA inclus.

L'hôtel se réserve le droit de demander une garantie sous forme d'acompte. Dans ce cas, la réservation est définitive une fois le paiement reçu. En cas d'annulation de l'événement pendant le délai d'annulation payant, l'acompte ne sera pas restitué.

Si l'adresse de facturation se trouve à l'étranger, une garantie sous forme de carte de crédit ou un virement bancaire jusqu'à 100 % des prestations confirmées seront requis à l'avance (30 jours avant la date d'arrivée). Les factures sont à régler dans un délai de 30 jours à partir de la date d'émission.

Tout frais bancaire ou différence du taux de change sont à la charge du destinataire de la facture. Si des prestations doivent être payées par le participant, l'hôtel les encaissera sur place. Si pour une raison ou une autre, cela se révèle impossible, l'organisateur est obligé de prendre ces coûts en charge s'il n'est pas en mesure de fournir une adresse de facturation valable pour le participant.

### RÉSILIATION

Le **Rivage Hôtel Restaurant Lutry** peut résilier la partie non accomplie du contrat partiellement ou totalement sans indemnité en cas de force majeure ou d'autres circonstances non défendables par le Rivage Lutry qui rendent plus difficile ou impossible la prestation contractuelle complète ou partielle du Rivage Lutry. En outre, le Rivage Lutry est autorisé à effectuer une résiliation sans indemnité si des suppositions fondées existent que l'évènement menace les activités commerciales, la sécurité ou la réputation du Rivage Lutry au public ou que le client manque aux obligations. Le Rivage Lutry se réserve expressément d'éventuels droits à dommages et intérêts à l'égard du client.

Prix et taxes : tous nos prix comprennent le service et la TVA de 8.1% (3,8% pour l'hébergement).